



Problème remboursement de finaref

Par **anna2935**, le **08/09/2014** à **16:56**

Bonjour

Voilà je vous explique mon cas j avais la carte kangourou de la redoute et j'ai passé plusieurs commandes j'ai eu des rejets de prélèvement et du coup le prélèvement c'est arrêté. J'ai quitté la France depuis 4 ans et là il M appelle et me réclame la somme de 2300e alors que je n'ai jamais commandé pour cette somme mais avec les intérêts. ...il faut que je rembourse je demande un échéancier et propose 40 euros par mois car je ne peux pas plus actuellement et on me dit qu'il y a 32e d intérêt! !

C'est honteux il me faudra 20 ans à ce rythme là. Quel recours je peux avoir? Merci beaucoup

Par **domat**, le **08/09/2014** à **17:05**

bjr,

il est normal et non honteux que le créancier cherche à récupérer l'argent que vous lui devez et que la somme soit augmentée par les intérêts.

ce n'est pas la redoute qui est responsable de votre dette mais vous qui avez acheté sans vérifier si votre compte bancaire le permettait, c'est le titulaire du compte qui doit le gérer. le code civil autorise le créancier a demander le paiement complet de la dette en une seule fois.

en ne payant que 40€ par mois, votre dette ne sera jamais remboursée.

mais si votre dette a plus de 2 ans et que votre créancier n'a pas de titre exécutoire, votre dette est prescrite et votre créancier ne peut plus faire d'action devant un tribunal.

cdt

Par **Jibi7**, le **08/09/2014** à **17:19**

Hello Domat..

un autre parametre est a souligner..

il y a 4 ans ce genre de carte dit avec credit revolving etait avec des taux affolants depuis ils ont légèrement baisse et surtout sont controlés de plus pres par les organismes de credit

au cas ou finaref ait fait un titre executoire il faudrait sans doute demander un calcul sur les bases actuelles et el faire controler..

Par **anna2935**, le **08/09/2014** à **17:42**

Je suis d'accord il est normal de rembourser mais j'ai déjà remboursé largement ce que je devais sauf qu'au final je me rends compte que ce sont juste leurs intérêts que j'ai payés. Ce sont des arnaqueurs

Par **domat**, le **08/09/2014** à **17:52**

C'est la loi qui prévoit, que lorsque vous remboursez une dette vous remboursez d'abord les frais de recouvrement, puis les intérêts de la somme due et en dernier lieu le capital. Cela signifie que si vous remboursez peu, la dette ne diminue pas. Quand vous faites un emprunt immobilier par exemple, vous commencez par rembourser les intérêts et peu de capital. Ce qui explique qu'il est peu intéressant de rembourser un prêt par anticipation. Savoir si c'est le créancier ou le débiteur, qui est un arnaqueur, est un vaste débat.